

DÉLIBÉRATION N°DL20230167 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 DÉCEMBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/11/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (jusqu'à 23h) ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 20h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 21h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h08) ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à partir de 23h)
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Raphaël BERNOU (à partir de 20h30)
Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Luc CHEVALLIER (à partir de 21h50)
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 23h08)
M. Philippe PARET a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Gilles GRECO

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

CONVENTIONS TRIENNALES DE RÉSIDENCES D'ARTISTES AVEC LES COMPAGNIES AOI ET VOLTAÏK 2021-2023 - AVENANTS N°1

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond a souhaité dynamiser son offre culturelle en s'engageant dans un projet d'accueil de 2 compagnies en résidence sur son territoire.

L'accueil de compagnies s'inscrit dans un programme de résidence artistique qui vise à soutenir la création et à assurer une présence artistique forte sur le territoire, afin de toucher le public le plus large possible et favoriser un égal accès pour tous à la culture.

Des conventions triennales de résidence d'artistes ont été établies avec les compagnies AOI et Voltaïk sur une période de 3 ans à partir de 2021 pour se terminer le 31 décembre 2023.

A titre exceptionnel, la commune de Saint-Chamond souhaite prolonger pour une année supplémentaire l'accueil en résidence des compagnies AOI et Voltaïk. Cette prolongation s'inscrit dans le contexte post COVID.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion des avenants n°1 avec les compagnies AOI et Voltaïk,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces avenants et tout document s'y rapportant,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget de l'exercice 2024, sous réserve de l'inscription effective des crédits correspondants.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/12/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Bruno CHANGEAT

Date de mise en ligne 12 décembre 2023